

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					Année
Domaine :	Formations technologiques, Ingénierie, Management					LP
Mention :	Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques					
Parcours :	Parcours 1 : <i>Gestion technique et économique des agroéquipements</i> Parcours 2 : <i>Automatisme et robotisation en élevage</i>					
Volume horaire étudiant :	P1 : 77 h	P1 : 223 h	P1 : 126 h	h	124 h	550 h
	P2 : 66 h	P2 : 236 h	P2 : 124 h			
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Francis GIRARD ☎ 03.85 42 44 69 francis.girard@u-bourgogne.fr	Delphine BARILE ☎ 03.85 42 43 27 licenceagro@iutchalon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	Institut Universitaire de Technologie 1, allée des Granges Forestier 71100 CHALON-SUR-SAÔNE Site Web: http://iutchalon.u-bourgogne.fr

Objectifs de la formation et débouchés :

Cette licence professionnelle mise en place depuis 2005 est issue du partenariat entre 3 établissements : l'Université de Bourgogne et plus particulièrement l'IUT de Chalon-sur-Saône porteur de la licence ; AgroSup Dijon (unité pédagogique "agroéquipement"), et Vesoul AgroCampus (lycée agricole) de Vesoul.

Ce partenariat entre ces 3 établissements tous situés au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté permet d'utiliser au mieux les compétences et les synergies entre ces 3 acteurs. L'enseignement se déroule sur : 11 semaines à l'IUT de Chalon-sur-Saône dont 1 semaine à l'étranger pour voyage d'étude, 5 semaines sur le hall d'agroéquipements (site de Port-sur-Saône) de Vesoul AgroCampus, et quelques jours à Dijon sur le site d'AgroSup.

Ainsi, il s'agit de la seule région de France présentant une large carte des formations en agroéquipement qui s'étend du BAC à la thèse avec possibilité de faire des formations courtes (BTS, Licences Professionnelles) ou longues (Master, Ingénieur).

Cette synergie se retrouve aussi avec le milieu industriel où l'APRODEMA (Association Professionnelle de Développement de l'Enseignement du Machinisme Agricole et des Agroéquipements) et la commission formation d'AXEMA (Union des industriels de l'agroéquipement) sont des acteurs de la licence en participant entre autres à son comité de pilotage.

La licence offre depuis la rentrée 2016 deux parcours. Un premier, historique, dédié au machinisme agricole avec son évolution vers une agriculture de précision et un second parcours ouvert en 2016 dédié à l'élevage de précision. Ce second parcours permet d'optimiser la gestion d'un parc de bêtes ainsi que l'automatisation des processus d'apport de nourritures, de nettoyage et de traite.

Le développement de l'élevage et de l'agriculture conduit actuellement cette licence à devoir répondre aux besoins des professionnels qui recherchent des techniciens supérieurs ayant à la fois une vocation d'encadrement et une approche technico-scientifique dans un projet plus global de service ou d'entreprise tout en ayant une ouverture et une culture à l'international.

Pour répondre à une demande croissante de la part des constructeurs, l'IUT de Chalon-sur-Saône ainsi que ses deux partenaires (Vesoul AgroCampus et AgroSup Dijon) ont décidé d'augmenter le nombre d'étudiants du parcours Gestion technique et économique des agroéquipements dès la rentrée 2020, avec la création d'un groupe supplémentaire en intégrant deux nouveaux partenaires: le LEGTA Le Chesnoy (45) et l'EPL Le Mans – La Germinière (72)

Il a été décidé que la mise en place de ce nouveau groupe serait autofinancée. Cet autofinancement sera réalisé uniquement par le recrutement de personnes en contrat de professionnalisation ou par le biais de contrats d'apprentissage.

Le premier groupe (Groupe 1) historique à la formation ne changera pas ni sur le contenu, ni sur le déroulé de la formation. L'organisation des enseignements liés au deuxième groupe (Groupe 2) se fera de la manière suivante : 7 semaines à l'IUT de Chalon-sur-Saône dont 1 semaine à l'étranger pour voyage d'étude, 4 semaines sur le hall d'agroéquipements (site de Port-sur-Saône) de Vesoul AgroCampus, 2 semaines à l'EPL Le Mans et 2 semaines au LEGTA Le Chesnoy.

■ Objectifs :

- Parcours GTEA

Former des cadres connaissant les technologies : mécaniques, hydrauliques, informatiques industrielles et des notions de management utilisables dans les secteurs du machinisme agricole.

Ce parcours a pour objectif de former des cadres qui occupent des postes laissés libres entre les BTS ou DUT (bac +2), et les formations d'ingénieurs (bac +5). Ce parcours en agroéquipement doit répondre aux besoins des professionnels qui recherchent des techniciens supérieurs ayant à la fois une vocation d'encadrement et une approche technico scientifique dans un projet plus global, de service ou d'entreprise.

Cela explique qu'un jeune licencié en agroéquipements réalisera un parcours proche de celui d'un ingénieur pour une première responsabilité. En outre, sa formation lui permettra de satisfaire à de nouvelles missions dans les entreprises.

- Parcours ARE

Former des techniciens combinant des compétences dans le domaine de l'élevage (conseils, adaptation, rentabilité) et de la maintenance des systèmes robotisés en élevage.

Ce parcours a pour objectif de former des étudiants sortant de BTS(A) ou DUT vers un parcours différent de leur champ de compétence originel qui est dans la plupart des cas l'agroéquipement ou la maintenance industrielle afin de les destiner à occuper des fonctions techniques chez des distributeurs locaux ou nationaux et / ou managériales sur un secteur géographique ou dans un centre technique

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- Parcours GTEA

Les métiers qu'il est possible d'aborder dans la filière peuvent être décomposés en quatre domaines :

- maintenance/service (technicien SAV, inspecteur technique, ...);
- distribution/commercialisation, (marketing, chef d'agence,...);
- production industrie (responsable technique, responsable produit,...);
- enseignement/conseil/communication (formateur en entreprise, en lycée, journaliste,...).

- Parcours ARE

Les métiers qu'il est possible d'aborder dans la filière peuvent être décomposés en trois domaines :

- maintenance/service (technicien SAV, inspecteur technique, ...);
- distribution/commercialisation, (marketing, chef d'agence,...);
- enseignement/conseil/communication (formateur en entreprise, en lycée, journaliste,...).

- Poursuite d'études

La vocation première de cette formation est l'insertion professionnelle. Il est toutefois possible de s'orienter vers des Masters ou Ecoles d'ingénieurs.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation

Quelle que soit son origine (BTS, DUT,) l'étudiant titulaire de la licence " Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques " sera amené durant l'année à réinvestir les connaissances acquises avec les différents partenaires de la formation au sein d'activités professionnelles dans le cadre d'un stage pour les étudiants en F.I. et pour les étudiants suivant la formation en alternance d'activités proposées par leur entreprise.

La mise en œuvre de ces connaissances dans l'action, en situation réelles, doit permettre à l'étudiant de développer les compétences nécessaires pour travailler dans les domaines qui nécessitent des bases de mécanique, d'électricité, d'hydraulique, de management, d'anglais technique et relationnel.

A l'issue de la formation, les compétences ou capacités suivantes seront évaluées :

- Parcours GTEA

- maîtriser les fonctionnements mécaniques, hydrauliques, électriques, informatiques des outils dédiés à l'agriculture de précision ;
- dialoguer avec les différents acteurs du machinisme agricole : (agriculteur, ingénierie, SAV, Marketing, commerciaux, ...) afin de concevoir et mettre en place des solutions technologiques éprouvées ou innovantes ;
- utiliser les nouvelles technologies liées au développement du machinisme agricole (agriculture de précision, GPS, assistance informatique, agriculture de précision,...) ;
- suivre l'évolution du marché de l'agroéquipement et de l'élevage de précisions en vue d'anticiper et d'appréhender les technologies émergentes ;
- d'être autonome et de pouvoir encadrer et manager une petite équipe ;
- s'exprimer dans un anglais technique de base (niveau cible B2).

- Parcours ARE

- être capable d'interpréter les contraintes liées à la production animale dans une logique d'implantation et de valorisation des systèmes robotisés ;
- connaître les principales technologies utilisées dans les élevages robotisés ;
- caractériser et maîtriser les fondamentaux en hydraulique de puissance, systèmes pneumatiques et électricité de spécialité ;
- mettre en œuvre les principaux systèmes robotisés et établir des procédures de diagnostic, ou de maintenance adaptées à la robotique agricole ;
- mettre en place une veille technologique sur les évolutions actuelles ;
- encadrer et manager une équipe et, à terme, un centre technique ;
- s'exprimer dans un anglais technique de base (niveau cible B2).

Modalités d'accès à l'année de formation :**■ Sur sélection : Les candidats seront choisis sur dossier et entretien :****- Formation initiale :**

La licence professionnelle est ouverte aux étudiants justifiant d'un niveau Bac+2. Les BAC +2 sont :

- L2** Mathématiques, Informatique et Applications aux Sciences, Sciences et Technologies mention Sciences de la Matière, L2 validée du domaine Sciences, Technologies,
- DUT** Génie Mécanique et productives, Mesures physiques, Génie Industriel et Maintenance, Génie électrique et Informatique Industrielle, Génie biologique, Science et génie des matériaux,
- BTS** Techniques et services en matériels agricoles (ex – agroéquipement), Conception des produits industriels, Conception des processus de réalisation de produits, Conception et réalisation de systèmes automatiques, Maintenance des systèmes option systèmes de production ;
- BTSA** Gestion et Maîtrise de l'Eau, Productions Animales, Agronomie et Productions Végétales, Analyse et Conduite de Système d'Exploitation Agricole, Génie des Equipements Agricoles,

La formation initiale peut s'effectuer de façon classique ou par la voie de l'apprentissage. Dans ce dernier cas, le dépôt de candidature pédagogique s'effectue à la scolarité de la formation et le dépôt du dossier d'apprentissage s'effectue auprès de Vesoul AgroCampus.

- Formation en contrat de professionnalisation ou apprentissage :

La licence professionnelle est ouverte aux salariés, travailleurs non-salariés et demandeurs d'emploi justifiant d'un niveau Bac+2, au même titre que les étudiants de formation initiale ou dans le cadre de la Validation des Acquis (rubrique suivante).

Le dépôt de candidature pédagogique est à effectuer auprès du SEFCA (Service de Formation Continue et par Alternance) de l'Université de Bourgogne.

L'admission est prononcée après examen de dossiers et entretien.

- Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

La licence est ouverte aux salariés, travailleurs non-salariés et demandeurs d'emploi :

Dans le cadre de la Validation des Acquis Professionnels (VAP), sans condition de diplôme, pour les candidats qui justifient d'une expérience professionnelle de plusieurs années à un niveau de technicien supérieur.

Un dossier est à constituer auprès du SEFCA de l'Université de Bourgogne (03.80.39.51.80)

En cas d'avis favorable de la commission, le candidat accède à la formation et peut suivre les cours.

S'il réussit les examens, il devient titulaire du diplôme.

Par Validation d'Etudes Supérieures (VES) pour les candidats ayant suivi des études supérieures, dans un établissement ou un organisme de formation des secteurs public et privé, en France ou à l'étranger. Le niveau de ces études doit être supérieur ou égal au niveau du diplôme requis avant l'entrée en formation. Un dépôt de dossier VES est à effectuer auprès de la scolarité centrale de l'Université de Bourgogne.

Dans le cadre d'une Validation des Acquis de l'Expérience professionnelle (VAE). Si, à l'issue du jury de VAE, le candidat n'obtient qu'une validation partielle du diplôme, le jury de VAE peut lui proposer d'intégrer la formation pour suivre les cours correspondant aux unités d'enseignements qu'il n'a pas validés. En cas de réussite totale à l'issue de la VAE, le candidat devient titulaire du diplôme sans être obligé de suivre de cours.

L'IUT de Chalon-sur-Saône et AgroSup sont habilités à délivrer ce diplôme par la voie de la VAE -Loi du 17 janvier 2002.

Le dossier est à constituer au SEFCA formation.continue-iut.chalon@u-bourgogne.fr

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Tronc commun aux deux parcours : UE1, UE2, UE4, UE5

UE	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	Coef
UE1 - Domaine général	Base agronomie	12	12		24		CC	4
	Base mécanique	18	44	28	90		CC	15
	Anglais courant		15	15	30		CC	5
TOTAL UE1		30	71	43	144	12	CC	24
UE2 - Domaine managérial	Management	4	26	18	48		CC	8
	Anglais technique		15	15	30		CC	5
	maintenance	8	28	24	60		CC	10
TOTAL UE2		12	69	57	138	10	CC	23
UE4 - Projet tuteuré				124	124	8		8
TOTAL UE4				124	124	8		8
UE5 - Stage	16 semaines maxi					16		16
TOTAL UE5						16		16
TOTAL TRONC COMMUN		42	140	224	406	46	CC	46

UE3 - Parcours 1 : Gestion technique et économique des agroéquipements

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	Coef
Domaine agro-équipement	Connaissance filière		24		24		CC	4
	Agriculture précision	15	27	6	48		CC	8
	Tracteurs conduites	12	4	8	24		CC	4
	Matériels traitements		20	4	24		CC	4
	Matériels récoltes	8	8	8	24		CC	4
TOTAL UE3		35	83	26	144	14	CC	24
TOTAL TRONC COMMUN + UE3		77	223	250	550	60	CC	60

UE3 - Parcours 2 : Automatisation et robotisation en élevage

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	Coef
Elevage de précision	Maitrise des équipements automatisés		20	4	24		CC	4
	Infrastructures et utilités	8	16		24		CC	4
	Analyse et optimisation de la valeur ajoutée	16	32		48		CC	8
	Optimisation économique des investissements		18		18		CC	3
	Maintenance des systèmes spécifiques		10	20	30		CC	5
TOTAL UE3		24	96	24	144	14	CC	24
TOTAL TRONC COMMUN + UE3		66	236	248	550	60	CC	60

Remarque : Dans le cas des contrats de professionnalisation, 22h des 124h de projet tutoré donneront lieu à un face à face pédagogique.

■ Modalités de contrôle des connaissances

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université : https://www.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/ODF_referentiel-etudes-lmd.pdf

■ Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/1999)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à capacité d'accueil limitée, le redoublement n'est pas systématique.